

SALARIÉS INTÉRIMAIRES

À la découverte du FASTT

Depuis quelques mois et à l'invitation de Prism'Emploi, Présanse a entrepris de se rapprocher du FASTT, afin de faciliter la coordination des actions des SSTI, notamment sur le maintien en emploi des salariés du secteur de l'intérim, avec celles de cet organisme paritaire qui anime la politique de protection sociale et professionnelle de branche. Après une première intervention du FASTT lors de la journée des médecins-relais, nous vous proposons aujourd'hui de découvrir les outils et projets du FASTT dans l'article ci-après.

Le FASTT est l'Organisme paritaire du Travail Temporaire chargé de faciliter les parcours de vie et d'emploi des intérimaires.

Le FASTT conçoit et met en œuvre des aides, des services, des solutions pour faciliter la vie quotidienne et sécuriser la vie professionnelle des 2,6 millions d'intérimaires. Logement, mobilité, garde d'enfants, budget, santé, prévention, prévoyance, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale de la branche et pilote le régime de prévoyance ainsi que le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, qui couvre 900 000 bénéficiaires, y compris entre leurs missions. En 2018, 152 000 prestations ont été délivrées et 537 000 conseils délivrés.

Sécuriser les parcours d'emploi des intérimaires

Avec les services « SOS », le FASTT facilite la vie professionnelle des intérimaires en leur apportant une aide rapide en matière de déplacements (location de véhicules à prix réduit), de garde d'enfants, de recherche de logement. Ces services de sécurisation de l'emploi sont accessibles sans aucune condition d'ancienneté, pour tous les intérimaires.



Accompagner les projets de vie des intérimaires

Pour accompagner au mieux les intérimaires dans la concrétisation de leurs projets de recherche d'un logement locatif ou de solutions de financement, le FASTT leur propose des outils clé en main, un accompagnement personnalisé et un suivi régulier :

- ▶ pour l'accès au logement, le FASTT apporte notamment des garanties aux bailleurs ;
- ▶ pour financer l'achat d'un véhicule, la réparation ou encore d'autres projets, le FASTT est aux côtés des intérimaires dans l'étude de leur dossier et l'orientation vers les solutions de financement les mieux adaptées et sécurisées (crédits bancaires classiques, cautionnés par le FASTT, ou microcrédits accompagnés).

Préserver la santé et sécuriser les ressources

Le FASTT pilote les régimes de prévoyance et de complémentaire santé obligatoires qui couvrent plus d'un million de personnes. Il développe également des services et des actions pour préserver la santé des salariés intérimaires, assurer leur sécurité au travail, et sécuriser leur insertion sociale et professionnelle.

► **La complémentaire santé « Intérimaires Santé »**, apporte une couverture de qualité accessible dès la première mission d'intérim, sans ancienneté.

► **Le régime de prévoyance « Intérimaires Prévoyance »** permet de compenser la perte de salaire liée aux arrêts de travail en complétant les indemnités journalières de la sécurité sociale, pour tous les intérimaires.

► **La tournée « À Vous La Santé » parcourt l'hexagone à la rencontre des intérimaires sur leur lieu de travail et favorise les échanges sur les sujets de santé**, de sécurité et de prévention (dépistage du diabète, risques cardio-vasculaires, audition, nutrition, addictions, risque routier, sommeil, sensibilisation aux bons gestes et aux bonnes postures).

► **Le lancement d'une plateforme de fourniture d'équipements de protection individuels labélisés de qualité et à tarifs négociés**, pour faciliter l'accès des intérimaires à des chaussures de sécurité de qualité.

Soutenir en cas de difficulté

Le service social du FASTT traite des difficultés budgétaires, de logement, de santé, de mobilité, rencontrées par les intérimaires les plus en difficulté. ■

Avec son service SOS Accident du Travail, le FASTT apporte plus particulièrement de nombreuses prestations pour faciliter la vie quotidienne des intérimaires et la construction d'un projet professionnel.



En savoir plus :

► 01 71 25 08 28

► www.Fastt.org
(ou commander la documentation : fastt.org/la-documentation-partenaire)

Le FASTT est financé par les entreprises de travail temporaire, grâce à un accord de branche, par une contribution représentant 0,146 % de la masse salariale. Il est géré par les partenaires sociaux : Prism'emploi (organisation représentant les professionnels du recrutement et de l'intérim) et les organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, UNSA).
